

NOUVELLE SÉRIE — N° 30

14<sup>e</sup> Année — 16 Mars 1909



REVUE D'ÉDUCATION SOCIALE

PARRAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

Directeur : G. DEHERME



SOMMAIRE :

- SAINT-ALBAN . . . . . *Psychologie de l'Officier de demain.*  
PAR TOUS . . . . . *Revue des Opinions, des Faits et des Idées.*  
G. DEHERME . . . . . *Les Livres qui font penser.*  
G. D. . . . . *In Memoriam. — Georges Audiffrent.*



Le Numéro : 0 fr. 25

PARIS

BERNARD GRASSET, ÉDITEUR

7, rue Cornelle, 7

LA  
**Coopération des Idées**

Revue bi-mensuelle d'Education Sociale

---

**ABONNEMENT** : un an, France : 4 francs ; Etranger : 6 francs

*Adresser toutes les communications concernant  
la Rédaction et l'Administration à*

**M. DEHERME, Directeur, à LA SEYNE (Var)**

---

**A NOS ABONNÉS**

— — — — —

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur abonnement est **terminé** sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de **refuser** au facteur le numéro qui suivra l'avertissement.

---

**L'UNION COOPÉRATIVE**

est un journal bi-mensuel, édité par le Comité central de l'Union Coopérative des Sociétés françaises de Consommation. Il contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Etranger. — **L'Union Coopérative** doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération.

*Prix du numéro, 0 fr. 20 ; de l'abonnement annuel, 4 fr.*

*Etranger, 6 fr.*

Les abonnements sont reçus : 1, Rue Christine. — PARIS

---

**LE COURRIER DE LA PRESSE**

**21, Boulevard Montmartre, — PARIS**

**Directeur : A. GALLOIS**

---

*Le Courrier de la Presse lit 6.000 journaux par jour*



# La Coopération des idées

## PSYCHOLOGIE DE L'OFFICIER DE DEMAIN

---

Je rêve pour demain, ou, hélas ! pour après-demain, des officiers qui ne seraient pas hypnotisés, envoûtés, abrutis et enragés par la méditation de l'*Annuaire*. Toute organisation hiérarchique basée sur l'avancement professionnel révèle d'inévitables causes de mécontentement ; mais c'est dans la machine militaire que ce mécontentement peut être le plus profond, le plus justifié et le plus funeste.

L'avancement dans l'armée, fût-il le plus régulier du monde, ne peut être que lent et pénible ; au taux actuel il y a place pour un officier général contre cent autres officiers environ ; comme il n'y a plus de guerre, et que les démissions sont presque aussi rares que les pertes au feu, chacun n'avance qu'à pas de tortue. Second inconvénient, propre à notre époque où la politique a tout envahi, même les hiérarchies les plus fermées : l'avancement n'est que trop souvent la récompense de services qui n'ont rien de professionnel. Troisième inconvénient. Ceux qui n'avancent pas sont aigris : se voir passer sur le ventre des intrigants quand on blanchit sur le carreau, c'est de quoi vous exaspérer ; — quand on le peut, on s'en va, mais si

le manque de fortune ou de goût pour le *struggle for life* vous retient à la caserne, quel feu pour le métier veut-on qu'on ait ? Quatrième inconvénient. Ceux qui ont avancé s'enragent à monter plus haut ; il s'agit non seulement de toucher pendant quelque temps une grosse solde d'activité, mais encore et surtout de s'assurer pour toujours la forte retraite ; aussi se cramponne-t-on désespérément à la caserne, même malade, même dégoûté de tout. Cinquième inconvénient. Ceux qui arrivent aux postes élevés y parviennent très tard et n'y restent que quelques trimestres ou semestres en attendant la limite d'âge ; chacun pousse à la roue en ce sens en se disant que si les généraux ne restaient en fonctions que trois mois, tous les capitaines pourraient, ce qui est exact, devenir généraux. Mais ce système excellent pour eux serait déplorable pour le pays.

L'aspect général de l'armée est donc peu encourageant. Les tout jeunes officiers, eux, sont admirables d'ardeur et de zèle, mais, de lustre en lustre, ce beau feu diminue. Intrigues, passe-droits, déboires, que de motifs de refroidissement ! Quel enthousiasme attendre de ce vieux capitaine à cheveux gris qui se voit donner des ordres par quelque jeune pied-plat bien en cour ? Quel ressort présumer chez tous ces officiers supérieurs ou généraux, tous âgés, fatigués, mécontents, n'attendant que le moment où l'heure bénie sonnera d'aller planter leurs choux ?

L'idéal, ce serait tout le contraire : des officiers jeunes, à peine plus âgés que leurs hommes, qui ne soient jamais découragés ni aigris, qui ne soient jamais retenus à la caserne par le désir de la retraite, qui fassent vaillamment, joyeusement, leur besogne, comme faisaient les jeunes officiers des armées de la

Révolution. Mais pour cela, va-t-on objecter, il faudrait supprimer les retraites et fendre toutes les oreilles autour desquelles les cheveux grisonnent, est-ce possible ?

Tout est possible et, avec des mesures transitoires réservant les droits acquis, tout sera juste. Plus le mal est grave, plus le remède doit être radical. Il n'est pas de pire lâcheté d'âme que celle qui consiste à dire devant un vice social : « Ce n'est rien du tout », ou : « ça guérira tout seul ».

Or, socialement vicieuse, notre organisation militaire l'est. L'armée n'est plus un outil d'attaque et de défense, c'est une vaste bureaucratie à parasites à peine ennoblie par le danger, puisqu'on ne se bat plus guère. On se plaint de l'excès numérique des fonctionnaires civils, mais les fonctionnaires militaires sont proportionnellement plus nombreux encore. Il ne semble pas, par exemple, qu'on pourrait réduire d'un quart ou d'un tiers l'effectif des rats de cave sans nuire à la bonne rentrée des impôts, tandis qu'on pourrait éclaircir dans cette proportion les cadres de nos officiers.

Pour l'armée de terre nous entretenons 32.000 officiers (je laisserai tout le temps de côté l'armée de mer qui voudrait une étude à part). Pour un effectif de près de 700.000 hommes, c'est trop. Il y a là énormément de doubles emplois, de postes à côté ; on en trouvera la critique chez les auteurs spéciaux, ou, si on les trouvait trop techniques, dans les articles que le colonel Patry a donnés à *la Revue politique et littéraire* de 1900 ; qu'il suffise de constater que les Romains, à un centurion par cent hommes, se seraient contentés de 7.000 officiers ordinaires, et 8.000 avec les tribuns militaires et les propréteurs et proconsuls.

Un député dont on ne saurait nier la compétence militaire, M. Messimy, a donné sous forme de proposition de loi (22 juin 1903, annexe n° 1045), toute une réorganisation de notre armée sans réduction de forces, et même avec accroissement de pouvoir offensif puisque l'artillerie y est fort augmentée, et qui pourtant exige un nombre bien moindre d'officiers. D'après ses calculs, les 19 corps d'armée de la métropole, joints aux troupes d'Algérie-Tunisie et aux troupes coloniales formant en fait trois autres corps, comprendraient :

3.706 compagnies, escadrons, batteries ou sections (1);

1.366 bataillons ou demi-régiments ;

404 régiments ;

83 divisions mixtes.

Il y aurait naturellement autant de capitaines, de commandants, de colonels et de généraux, avec en plus 23 généraux de corps d'armée et un généralissime. Si on ajoute à ces effectifs les lieutenants et sous-lieutenants d'une part, et d'autre part les services d'état-major et les officiers d'ordonnance, on n'arrive qu'à un total de 13.882 officiers combattants. Il faudrait sans doute y ajouter les officiers non combattants, mais, comme eux aussi seraient fortement réduits par rapport à leur nombre actuel, on obtiendrait tout au plus 16.000 officiers, juste la moitié de l'effectif actuel, qui est de 32.000.

Il importe peu, d'ailleurs, pour la suite de cette étude, que le chiffre des officiers soit de 16.000 ou de 32.000. Je me servirai des proportions du projet

(1) C'est à peu près le chiffre actuel, qui est de 4.142; les Allemands n'ont que 3.952 compagnies.

Messimy ; il n'y aurait qu'à les doubler *grosso modo* pour les adapter à la situation actuelle.

Dans l'organisation idéale que je propose et en vue de laquelle j'écris cet essai, les avancements ont lieu à date fixe de cinq ans en cinq ans, et les officiers qui n'avancent pas sont immédiatement licenciés. Avec ces deux premiers principes, plus de mécontents ni d'indifférents. L'officier qui, jeune encore, sera nommé commandant de corps d'armée, saura qu'il a devant lui cinq années entières de fonctions, il ne sera donc pas tenté de murmurer dès le début : « Qu'importe, je suis de la classe ! » Troisième et dernier principe. La limite d'âge extrême sera très basse : cinquante ans. Non pas qu'à cinquante ans, un général soit fini, mais enfin, il vaut mieux, toutes choses égales d'ailleurs, qu'il soit plus jeune que plus vieux, et à fixer une date, celle que je propose a sa raison d'être. C'est à partir de la cinquantaine que quand la vieillesse doit se faire sentir, elle commence : rhumatismes, cystite, gastralgie, anémie cérébrale, etc.

Voici les grandes lignes du système.

Tous les lieutenants et sous-lieutenants, formant une seule catégorie, auront au moins vingt et un ans, au plus vingt-cinq, et n'auront que cet âge-là. D'après le schéma ci-dessus, il y en aura 7.412 et comme ils resteront cinq ans en fonctions, cela nécessitera des promotions annuelles de 1.483 officiers.

Tous les capitaines seront nommés à vingt-six ans et cesseront de l'être à trente. Comme ils sont 3.706, cela fera des promotions de 741 personnes. Chaque année, 1.483 lieutenants atteignant l'âge de vingt-six ans, c'est parmi eux que les 741 capitaines seront choisis. Il restera donc sur le carreau 742 lieutenants qui rentreront dans leurs foyers.

Tous les commandants auront de trente et un ans à trente-cinq. Ils sont 1.366, cela fera 273 promus par an parmi les 741 capitaines qui arriveront à l'expiration de leur temps. Donc 468 capitaines de trente et un ans devront, en principe, quitter la caserne.

Tous les colonels auront 36 ans au moins et 40 ans au plus. La promotion annuelle sera de 81 sur les 273 commandants terminant leur lustre. Chaque année, par suite, 132 chefs de bataillon ou de demi-régiment rentreront dans le civil.

Tous les généraux seront nommés à 41 ans et retraités à 45. Promotion annuelle 17 sur 81 colonels, donc 64 de ceux-ci rendus à la vie privée. Et tous les généraux de corps d'armée restant en fonctions de 46 à 50 ans, à raison de quatre ou cinq nominations par an sur 17, ce sera 12 généraux quittant l'armée chaque 31 décembre.

Voilà, dis-je, les grandes lignes (1) de la combinai-

(1) On pourrait varier à l'infini ces lignes, accroître le nombre des échelons qui ne comprennent dans le schéma ci-dessus ni le sous-lieutenant, ni le lieutenant-colonel, ni le général de brigade, ne pas uniformiser les temps de grade, le capitaine pouvant rester à la tête de sa compagnie beaucoup plus longtemps que le colonel à la tête de son régiment, reculer la limite d'âge pour les vieux, l'avancer pour les jeunes, situer le *cursus honorum* entre 25 et 55 au lieu d'entre 20 et 50, etc. Tout ceci serait d'ailleurs fâcheux à mon sens. Voici qui serait moins mauvais. On pourrait n'avoir qu'une catégorie pour les généraux; à l'âge fatidique on choisirait 22 ou 23 colonels, parmi lesquels 17 seraient divisionnaires et les autres commandants de corps d'armée; tous, en ce cas, seraient du même âge; sans cet inconvénient, je me serais rallié à cette modification, car s'il n'y avait ainsi que 5 échelons, on pourrait attribuer à chacun 6 ans de durée au lieu de 5 et cela vaudrait mieux: les capitaines passeraient à 27 ans, les commandants à 33, les colonels à 39, les généraux à 45. Ce serait aux hommes d'expérience à choisir entre toutes ces combinaisons. Il suffirait que les deux principes (avancement à date fixe et licenciement des non-avancés) fussent observés.



son nouvelle, et on en voit tout de suite les immenses avantages. Tous les officiers jeunes, même les généraux. Tous les capitaines et lieutenants, ceux que le feu atteindrait le plus sur les champs de bataille, très jeunes et probablement célibataires ; on peut attendre à 30 ans pour se marier, et il vaudrait mieux y attendre : pour se faire tuer gaiement il est bon de n'avoir ni femme ni enfants. Tous les officiers pleins de confiance, d'ardeur, satisfaits de leur avancement jusqu'alors rapide, et excités par des perspectives brillantes. Pas un mécontent parmi eux, puisque tous les officiers dépassés seraient rendus à la vie civile, pas un sacrifié, pas un découragé, pas un résigné !

Qu'importe, dira-t-on, si tout cela est impossible ? Je ne nie pas les objections et vais les examiner.

D'abord, avec cette organisation nouvelle, l'armée ferait une énorme consommation de forces. Aujourd'hui déjà l'ensemble des officiers et anciens officiers de l'armée de terre doit atteindre 40.000 personnes, ce qui représente un prélèvement considérable sur l'élite de la population d'un pays. Mais si chaque année 1.483 jeunes gens recevaient le galon de sous-lieutenant, cela ferait bien davantage au bout de cinquante ans et beaucoup, beaucoup plus si, au lieu des chiffres Messimy, on prend les effectifs actuels. Or, il est impossible, dans ces conditions, que leur niveau intellectuel et social moyen soit très élevé ; l'officier, au lieu d'être comme aujourd'hui un homme distingué, instruit, souvent lettré, serait un personnage tout à fait ordinaire, et son prestige s'en ressentirait.

On serait en droit de penser au contraire qu'une foule de fils de familles se précipiteraient vers la carrière militaire, dès qu'ils seraient sûrs d'obtenir

presque sans travail le galon de sous-lieutenant et que, par conséquent, le niveau social des jeunes officiers serait au moins aussi élevé qu'aujourd'hui. Mais, même en supposant un léger fléchissement intellectuel de l'étiage, le mal serait faible. Un lieutenant n'a pas à être un grand savant, mais un bon combattant. Le capitaine doit sans doute être mieux que cela ; mais justement ici la sélection déjà opérerait, car ne deviendraient capitaines que ceux qui parmi les lieutenants mériteraient d'être de vrais conducteurs d'hommes.

A l'action du choix se joindrait celle de l'étude spontanée ou obligée, car le régime intensif ne serait pas appliqué qu'à l'avancement. Non seulement il y aurait, comme aujourd'hui, une École supérieure de guerre où se porteraient les meilleurs sujets, mais même les jeunes lieutenants seraient astreints à des études sérieuses ; ce qu'on apprend à Saint-Cyr et à Polytechnique, en quelques mois, s'apprendrait au régiment en quelques années, et en fin de compte le niveau général moyen serait le même qu'aujourd'hui, dans les bas grades, tout en étant supérieur dans les grades élevés.

Ce dernier point est-il certain ? D'aucuns craindront que si le métier militaire cesse d'être une profession solide avec avancement régulier et retraite finale, il n'attire à lui que des éléments médiocres. S'engager dans une voie où, de cinq en cinq ans, on courra risque d'être remercié, ne sera plus du goût de personne.

Tout au contraire, on peut affirmer que les caractères hardis ne verront dans cet aléa qu'un inconvénient infinitésimal en comparaison des avantages du système nouveau. D'abord, quand on entre dans une

carrière, c'est avec ce bel optimisme qui vous fait compter sur les plus hautes positions, et la perspective de devenir général en vingt ans fera taire tous les autres sentiments. J'ajoute même que si les personnes éprises d'avancement régulier, de travail modéré et de retraite automatique étaient désormais détournées de l'armée, loin de s'en plaindre, il faudrait s'en réjouir. Le métier militaire a besoin d'esprits aventureux et portés à jouer le tout pour le tout, et non de timorés et compassés bureaucrates.

D'autant qu'il ne faut pas s'exagérer les inconvénients, au point de vue de la carrière fonctionnariste, du système proposé, et qu'il est même facile d'y remédier. C'est ce qu'on va chercher à faire, en sériant les difficultés, car, au point de vue de cette carrière définitive, il serait juste et utile de ne pas mettre sur le même plan les officiers généraux, les officiers supérieurs et les simples officiers.

Les officiers généraux qui quittent le service les uns à 45 ans, les autres à 50, ont vraiment le droit de ne pas être jetés sur le pavé, et l'armée de son côté a le plus grand intérêt à ne pas se priver de leurs services, car ils peuvent encore en rendre en dehors du champ de bataille, et leur mérite, attesté par cinq ou six sélections successives, est garant qu'ils en rendront. Tout officier général sera donc conservé sinon dans les cadres des unités combattantes, du moins dans les services accessoires de l'activité. Les anciens commandants de corps d'armée, quinquagénaires à peine, exerceront pendant dix ans encore, quinze peut-être, les fonctions d'inspecteurs, d'arbitres de manœuvres, de membres des grandes commissions ; à quatre ou cinq sorties par an, leur groupe total sera de 40 à 60 personnes, ce ne sera pas trop. Les an-

ciens généraux de division, eux, seront plus nombreux ; à dix-sept mises à la retraite par an, ce serait en quinze ou vingt ans (de 45 ans, âge de la retraite, à 60 à 65 ans, âge de la radiation des contrôles), environ 250 personnes ; et beaucoup moins, bien entendu, en tenant compte des vides que l'âge forcément fera parmi eux. Il ne serait pas difficile de leur réserver 250 postes importants en dehors du front. Les écoles militaires, l'Intendance, le contrôle, le recrutement, la justice militaire hospitalisent aujourd'hui plus du double d'officiers généraux ou supérieurs ; même après les réductions qu'il conviendrait d'apporter à tous les corps non combattants, il resterait de quoi occuper utilement ces bons serviteurs. La nouvelle organisation demandera notamment beaucoup de professeurs et d'examineurs ; les anciens divisionnaires seront tout indiqués pour remplir ces rôles. Tous les officiers généraux resteront donc au service de 45 ou 50 ans à 60 ou 65, et il est bien entendu, qu'après la radiation des contrôles, ils auront une solde de retraite, comme aujourd'hui.

Pour les officiers supérieurs, la situation serait différente. Ils quittent l'armée, les colonels à 40 ans, les commandants à 35. A ces âges-là, un homme peut se faire encore une belle situation dans le domaine du travail libre. Toutefois, il faut convenir, aussi, que l'on n'est plus de la première jeunesse et que la nation qui a pris à quelqu'un les quinze ou vingt meilleures années de sa vie se doit de ne pas l'abandonner dédaigneusement sur le bord de la route.

A 64 colonels quittant chaque année leurs régiments, cela donne, en 20 ans, 1.280 personnes ; et à 192 commandants faisant de même, 4.700 personnes en 25 ans. En tout près de 6.000. Comme ici les ser-

vices accessoires de l'armée ne pourraient pas caser tant de monde, pourquoi ne ferait-on pas appel aux services civils? M. de Montebello avait proposé au Parlement de décider qu'on ne pourrait désormais être fonctionnaire qu'après avoir rempli un stage d'officier. C'était une idée excellente. Que d'inspecteurs, de receveurs, de contrôleurs, de chefs de bureaux, de secrétaires, de juges, de professeurs dont les fonctions pourraient être confiées à d'anciens commandants ou colonels, jeunes encore, de 35 ans ou de 40 ans, et qui se mettraient vite au courant des arcanes de chaque service public ! Ils continueraient ainsi leur carrière dans le civil et à la soixantaine bénéficieraient d'une pension de retraite calculée sur leurs doubles services. Ceux d'ailleurs qui préféreraient reprendre leur liberté entière le pourraient, et, dans ce cas, ils jouiraient soit, dès 35 ou 40 ans, d'une pension de retraite proportionnelle, d'un taux naturellement faible, soit, à leur préférence, d'une pension de retraite différée, et plus considérable alors, que la Caisse des retraites sur la vieillesse leur servirait à partir de 60 ans.

Quant aux simples officiers, le Trésor ne devrait faire en principe aucun sacrifice pécuniaire pour eux. Cinq ou dix ans de services ne légitiment pas la concession d'une pension même professionnelle, car il s'agit de personnes ayant joui en retour d'avantages très réels, et qui n'ont encore les uns que 25 ans, les autres que 30 ans, à cet âge on est en pleine force physique et morale, et on ne doit pas être embarrassé pour se faire une position (1).

(1) Pourquoi n'aurait-on pas recours pour solutionner, au moins partiellement, le problème des retraites militaires, et même civiles, à la Caisse nationale des retraites pour la vieil-

D'autant que dans le monde du travail libre les anciens lieutenants et anciens capitaines ayant justifié de qualités solides pour arriver à leurs galons feront prime, et les compagnies, usines ou exploitations

lesse? Sans doute, cette institution, limitant les versements annuels à 500 francs, ne sert pas de pensions supérieures à 1.200 francs, mais ce chiffre est déjà louable pour beaucoup de petits fonctionnaires. En ce qui concerne l'armée, sept versements de 500 francs pour un officier de 21 à 27 ans permettraient de servir à partir de 60 ans une rente de ce chiffre. Il serait donc très facile, en se mouvant dans ces limites, de servir des pensions de 400 francs aux anciens lieutenants, de 800 francs aux anciens capitaines, de 1.200 francs aux anciens commandants. Ces taux sont faibles, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'officiers ayant donné à la patrie seulement 5 ou 10 ou 15 ans de leur vie; quel est le patron de commerce qui, ayant occupé un employé de 21 à 25 ans, lui assure une rente de 400 francs à partir de la soixantaine? Pour servir des rentes supérieures, ce qui serait absolument nécessaire pour les hauts grades, il faudrait ou bien modifier la loi qui régit la Caisse, en supprimant les limitations, et alors il suffirait d'environ 3 millions pour servir de suffisantes retraites aux officiers en question (1.800 aux commandants, 2.500 aux colonels, 6.000 aux divisionnaires, 8.000 aux chefs de corps, chiffres qui pourraient être augmentés de 75 p. 100 environ si les bénéficiaires consentaient à toucher leurs arérages seulement à partir de 65 ans au lieu de 60), ou bien il faudrait recourir à des combinaisons qui, sans bouleverser les bases de la Caisse, établiraient un régime particulier pour les fonctionnaires, en permettant le cumul sur une seule tête d'un certain nombre de livrets individuels, dix livrets permettant de servir une jolie rente de 12.000 francs à partir de 60 ans? Tout ceci serait à étudier de près. Sans doute il ne faudrait pas se faire d'excessives illusions sur les économies réalisées, puisque c'est le Trésor qui est derrière la Caisse des retraites et qui bonifie les pensions servies. Mais, malgré tout, la décharge pour les finances de l'État serait très réelle et il semble qu'avec une dépense totale de 3 à 4 millions on pourrait assurer le service des retraites militaires d'officiers, qui aujourd'hui coûte énormément plus. Ce travail devrait tenter statisticiens, actuaires et surtout membres du Parlement.

quelconques, se les disputeront. Ces messieurs auront d'ailleurs sans doute utilisé leurs loisirs de caserne en vue de ces perspectives ; les uns auront fait leur licence de droit ou leur licence ès-lettres ; d'autres auront appris à fond des langues étrangères en vue de représentations commerciales, d'autres se seront préoccupés d'agriculture ou d'entreprises aux colonies.

Au surplus, l'État ne se désintéressera pas complètement de ces jeunes serviteurs. Dans l'armée même, d'abord, les services accessoires, où les postes sont peu nombreux pour d'anciens commandants ou colonels, pourraient recevoir beaucoup d'anciens lieutenants ou capitaines ; il y a actuellement plus de 3.000 capitaines d'habillement, de casernement, d'administration, de trésorerie ; etc. ; même après les réductions que ces services comporteraient, il resterait encore pas mal de places. D'un autre côté, les fonctions publiques des départements civils recevraient, dans leurs cadres moyens, un nombre qui pourrait être considérable de ces anciens capitaines. Enfin, il semble que toute l'administration coloniale aurait intérêt à se recruter dans ce personnel déjà habitué au maniement des hommes.

Ainsi on pourrait concilier le souci légitime des intérêts de tous ces officiers obligés à 30, à 35, à 40 ans de quitter le métier, avec la garde des intérêts supérieurs du pays. Par ce moyen des promotions nombreuses et jeunes, non seulement on assouplirait et échaufferait l'armée du temps de paix, mais on lui assurerait des forces précieuses pour le jour de la mobilisation. Les 1.483 lieutenants qui quitteraient l'armée chaque année reprendraient leurs galons le jour d'une déclaration de guerre dans la période quinquennale suivante, et cela ferait 7.500 officiers

de plus. De même, on pourrait rappeler les 3.700 capitaines sortis depuis cinq ans et qui seraient tout indiqués pour commander les compagnies dédoublées du projet Messimy. Au bout de cinq ans ces officiers formeraient, avec les anciens officiers supérieurs également rentrés dans le civil, les cadres de l'armée territoriale.

Je n'indique pas ici comment la sélection de ces officiers pourrait se faire ni quel devrait être l'emploi de leur temps de service ; ce sont là questions tout autres et qui devraient faire l'objet d'une étude à part. Je me contente d'avoir montré que l'organisation d'importance prédominante pour l'armée, de son état-major, pourrait facilement se faire sur des bases nouvelles supprimant toute cause de paresse ou d'aigreur et nous donnant une armée de jeunes gens instruits, énergiques et enthousiastes. Ce n'est pas à une autre cause que la Révolution a dû ses victoires.

SAINT-ALBAN.

---

## Revue des Opinions, des Faits et des Idées

---

NOS SAINTS.

On nous écrit :

« Vous avez en moi une lectrice toute disposée à partager votre enthousiasme pour Auguste Comte ; il y a longtemps que j'admire ce grand esprit. A ce titre, je veux vous faire part d'un vœu qui vous paraîtra peut-être intéressant à réaliser. Nous n'avons pas à l'École primaire de ces petits livres faciles à lire, renfermant chacun la biographie d'un grand homme, l'histoire d'une belle vie racontée d'une manière simple, accessible à l'imagination de l'enfant et



de façon à lui inspirer des sentiments d'admiration reconnaissante pour les bienfaiteurs de l'humanité. Cela formerait à la longue une sorte de *Vies des Saints*, de nos saints. Pour être bien faite, cette œuvre demande du talent, car elle est difficile. J'ai pensé que vous avez peut-être autour de vous de jeunes écrivains qui pourraient faire ce travail. »

L'idée est excellente. Nous nous empressons de la soumettre à nos lecteurs. Il s'en trouvera peut-être quelqu'un pour la réaliser.

#### L'ASSISTANCE

Au 31 décembre dernier, on comptait 534.965 bénéficiaires de la loi de 1905 sur l'assistance obligatoire. Ce nombre dépasse de beaucoup toutes les prévisions.

La progression du nombre des assistés à domicile est fantastique. Au 31 mars, il y avait 406.503 assistés; au 30 septembre, 470.340; au 31 décembre, 485.376. Ainsi, en neuf mois, le nombre des assistés à domicile a augmenté de 78.873, c'est-à-dire de 19 p. 100.

Un million de fonctionnaires, un million d'assistés, cela fait le compte, en régime de suffrage universel, d'une majorité suffisante pour rester les maîtres du pouvoir et les dispensateurs du budget.

Et c'est évidemment là que nous allons.

#### LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Un membre de la « Ligue des Droits de l'homme », M. Edmond Bernus, dans *Pages libres*, nous fournit des renseignements, bons à connaître, sur cette Ligue que préside M. Francis de Pressensé, dont *la Coopération des Idées* a pu apprécier le libéralisme à propos de la conférence de l'abbé Denis.

La Ligue compte 89.519 membres, 871 sections,

28 fédérations. En 1907, elle a expédié 32.500 lettres, 67.586 imprimés et 825 colis postaux. Les six avocats-conseils ont eu à examiner 23 dossiers par jour en moyenne.

Elle n'est pourtant pas en progrès moral. En 1898, la Ligue ne comptait que 8.000 membres et percevait 193.000 francs de cotisations; en 1907, elle en comptait 87.000, onze fois plus, et ne percevait que 103.000 francs, presque moitié moins.

M. Bernus cite quelques vœux des sections de la Ligue qui valent mieux que tous les commentaires :

La section de Mouans-Sartroux émet le vœu « que les personnalités élues qui n'adhèrent pas au bloc de gauche ne soient l'objet d'aucune condescendance, ni d'aucune faveur de la part de l'État ou des différentes administrations publiques ».

La section de Rueil émet le vœu « qu'une pression soit organisée auprès des instituteurs et auprès des pouvoirs publics pour que l'*Histoire de France* de Gustave Hervé soit substituée à celle qui est enseignée dans toutes les écoles ».

Une section de la Haute-Garonne « exprime le vœu que l'administration supérieure ne nomme aucun fonctionnaire sans avoir, au préalable, obtenu un avis favorable signé par trois membres du bureau de la société ou organisation républicaine existant dans la commune où habite le postulant ».

La section de Nevers voudrait qu'il soit donné à chaque officier « des notes civiques fournies par les préfets ».

La section de Corbie désire « que tous les fonctionnaires choisis par l'État soient choisis parmi les républicains et de préférence dans les familles de vieux républicains ».

La section de Castelnaudary demande « la révocation pure et simple de tout sous-préfet, dans l'administration duquel le nombre des suffrages réactionnaires ne diminue pas à chaque consultation du corps électoral ».

Le 2 avril 1905, les membres de la section d'Arvant (Haute-Loire) « considérant que toutes les religions ont pour but l'asservissement de l'humanité, *décident* : que toutes les religions qui ont tenu le peuple sous le poids du dogme soient supprimées ».

La section d'Aiglun (Basses-Alpes) invite les pouvoirs publics à élaborer un programme réalisable en une dizaine d'années et ayant pour but : « de résoudre la question religieuse par une hypothèse scientifique avec, bien entendu, la faculté de varier l'hypothèse à sa volonté ».

La section des Grandes-Carières, à Paris, demande la fermeture de tous les ouvroirs et orphelinats privés.

La section du Boulou déclare : « la base fondamentale de la République étant la vertu, seuls peuvent et doivent être considérés comme républicains les hommes vertueux ».

La section d'Eaubonne émet le vœu « que les institutions militaires soient supprimées dans l'univers entier et que les hommes deviennent assez sages pour cesser de s'entre-tuer sous de fallacieux prétextes ».

Enfin la section de Cerbère « prie le Comité Central d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour empêcher la béatification de Jeanne d'Arc ».

L'abrutissement politique fait des progrès effrayants.

PAR TOUS.

## Les Livres qui font penser

---

**Les Derniers jours de l'État du Congo**, par ÉMILE VANDERVELDE, 3 francs (édition de la *Société nouvelle*, 28, rue Vauquelin). — M. Émile Vandervelde, leader socialiste au Parlement belge, s'est promené quelques semaines au Congo. Il en est revenu avec un journal de voyage écrit avec verve, sinon avec une entière compétence.

Il reconnaît pourtant que la colonisation est plus un devoir qu'un droit pour les nations civilisées; il tient « le Congo pour un champ d'action admirable, où l'on a déjà fait de grandes choses »; il invite toutes les activités inemployées ou comprimées de son pays à aller au Congo. « Ils y trouveront des traitements plus élevés, dit-il, des occasions plus nombreuses de se mettre hors pair, et, surtout, une vie plus libre et plus intéressante, au milieu de toutes les possibilités des pays neufs, dans la majestueuse solitude des forêts et de la brousse. »

Ce bon sens est des plus louables chez un socialiste, et surtout chez un élu et un chef socialiste, plus tenu que le *vulgum pecus* à déraisonner.

Mais l'État du Congo n'est plus que la colonie d'un pays parlementaire.

Au boulevard Anspach, on va parler de « réformes radicales », et surtout caser des fonctionnaires. On va « renouveler » le personnel, et naturellement l'augmenter. Ceci doit être cité : « Pour ce qui concerne le haut personnel, par exemple, dit notre auteur, j'estime que la militarisation à outrance du Congo doit prendre fin et que l'élément civil doit acquérir la prépondérance qu'il n'a pas aujourd'hui; mais, moi qui n'avais guère été en contact personnel, jusqu'à présent, avec des officiers, et qui avais contre eux des préventions d'antimilitariste décidé, je me reprocherais de ne pas dire combien j'ai été agréablement surpris de voir avec quelle facilité et quel succès les lieutenants et les capitaines de l'armée belge, obligés, du jour au lendemain, d'exercer des fonctions civiles et administratives, se sont tirés d'affaire, et, laissant leur sabre à la

maison, sont devenus, pour faire face à d'urgentes nécessités, constructeurs, entrepreneurs de transports, ingénieurs des Ponts et Chaussées. »

S'il était resté plus longtemps au Congo ou s'il avait visité d'autres colonies, s'il était plus averti et surtout s'il n'avait pas une clientèle à ménager, M. Vandervelde saurait que les militaires ont toujours été les meilleurs agents de la colonisation et, somme toute, les plus humains.

En tout cas, les pires éléments à exporter, ce sont les « civils » auxquels pense M. Vandervelde quand il écrit : « Il y a dans notre pays des milliers de jeunes gens qui assiègent les ministères et les administrations locales, pour obtenir une misérable place; quantité de médecins qui, dans les villages, disputent le pain amer à des concurrents aussi pauvres qu'eux; nombre de magistrats sans fortune qui devront se contenter, pendant des années, des cinq mille francs que l'État alloue généreusement aux juges de première instance. S'ils ont les reins solides et le foie en bon état, qu'ils aillent plutôt au Congo. »

Qu'y feront-ils ? Les mauvaises têtes, les convicts ont été parfois de hardis pionniers : ils avaient des nerfs, des muscles, de l'audace et le sens des réalités de la vie. Mais les quémandeurs de sinécures, les diplômés, les livresques, ne sont bons à rien, encore moins dans les pays rudes, où il faut agir, que dans nos agglomérations civilisées.

Le livre de M. Vandervelde est intéressant. J'en ai relevé les points faibles, il faudrait aussi signaler les renseignements exacts qu'il nous fournit sur la récolte libre ou imposée du caoutchouc, l'état de la culture, les missions religieuses, etc. Quelques anecdotes amusent en instruisant.

**La Décentralisation administrative et sociale**, par J. DESSAINT, o fr. 25 (*L'Action populaire*, 48, rue de Venise, Reims). — Pour que la patrie soit forte, il faut une tête, un centre politique; mais pour que la société soit vivante, il faut diffuser l'activité administrative et sociale dans tout le corps national. Or notre système électoral « a fortement entamé la *centralisation politique* et aggravé la *centralisation administrative* ». L'auteur dénonce ce parlementarisme dissolvant : « En s'emparant du mécanisme centralisateur, les neuf cents parlementaires et les aspirants par-

lementaires, flanqués de leurs comités et de leur clientèle, ont déterminé une *décentralisation politique* qui équivaut à la faillite du principe d'autorité. Ils exercent, chacun pour leur compte, dans leur périmètre d'influence locale, le pouvoir personnel. C'est un démembrement de la puissance publique qu'on a pu assimiler, sans trop d'exagération de langage, à la féodalité. Chaque parlementaire, dans son fief, régent la force armée, la justice et la police. »

La centralisation administrative résulte de cette dispersion de l'État. Moins il devient propre à remplir ses fonctions essentielles, plus il veut usurper. « Bon à tout, propre à rien », peut lui être appliqué.

M. Dessaint nous fait remarquer que l'organisation sociale ne peut suivre que la réorganisation administrative. « Pour créer des œuvres sociales, dit-il, il faut des citoyens dans toute l'acception, virile et active, de ce mot. Tant que la commune rurale, par exemple, somnolera dans la morne passivité, qui est actuellement la sienne, ce sera folie d'espérer que les cultivateurs manifesteront, dans le cadre du syndicat agricole, une initiative dont ils sont déshabitués par ailleurs. C'est dans le groupement géographique que s'élaborent les matériaux et les éléments du groupement corporatif. L'expérience est là. Au temps jadis, et M. Martin Saint-Léon a vigoureusement mis en relief ce grand fait, *l'organisation corporative* procéda de *l'affranchissement communal* ». Il y a longtemps que je suis persuadé que l'action, c'est-à-dire la liberté au sens positif, est éducatrice. Le programme que nous propose l'auteur est donc radical sur un point : « *enlever aux parlementaires toute possibilité de s'immiscer dans les affaires locales.* » A mon sens, on ne le réalisera qu'en supprimant le parlementarisme. C'est la seule divergence qu'il y ait entre nous, là-dessus, et j'ai le sentiment qu'elle ne subsistera pas longtemps. Quand on a vu avec cette netteté de bon sens que, dans la centralisation, le parlementarisme est absurde et anarchique, on ne tarde point à reconnaître que l'ordre administratif suppose l'ordre politique, qui est incompatible avec le parlementarisme.

M. Dessaint n'émet point « l'outrecuidante prétention de décréter la région ». En sociologue avisé, il attend qu'elle se forme elle-même, « par le lent travail des années et par

l'opération des affinités sociales ». Il ajoute : « Elle se constituera toute seule si la législation décentralisatrice autorise les unions syndicales entre départements voisins, pour mettre en commun un service, entreprendre en commun un travail sérieux, fonder et soutenir en commun une institution sociale. » Il ne convient pas d'accumuler les difficultés : on utilisera les divisions actuelles, départements, arrondissements, communes.

Avec raison, l'auteur attache une égale importance à la décentralisation sociale. Mais il sait qu'elle ne saurait être tentée sous un régime de dissolution, où la politiquerie électorale pénètre tout et corrompt les syndicats, les mutualités, comme les coopératives.

On n'organise que des forces. « La décentralisation sociale appellera le syndicat, ses dépendances et ses extensions, à hériter, conjointement avec la commune et la région, d'une large part des attributions usurpées par le pouvoir central. » L'auteur ne redoute donc point la main-morte sociale non plus que la constitution d'États, c'est-à-dire de forces sociales, dans l'État. « Seule, la décentralisation *administrative* et *sociale*, prudemment réalisée, stade par stade, est capable de remettre l'ordre et l'équilibre dans les affaires françaises. Ce qu'elle reprendrait au pouvoir central en prérogatives usurpées, elle le lui rendrait en force et en stabilité. »

Toutes les idées exprimées par M. J. Dessaint sont bonnes à propager. Cette brochure est à lire, à faire lire, à répandre.

**Cours de Philosophie positive**, par AUGUSTE COMTE, t. V, 2 francs (Schleicher, éd., 61, rue des Saints-Pères). — J'ai déjà loué M. Schleicher d'avoir entrepris cette œuvre de diffusion salutaire. On peut le féliciter maintenant de l'avoir menée à bonne fin, puisqu'il n'y a plus que le sixième volume à publier. Le tome V contient quatre leçons :

52°. Réduction préalable de l'ensemble de l'élaboration historique. — Considérations générales sur le premier état théologique de l'humanité : âge du fétichisme. Ébauche spontanée du régime théologique et militaire ;

53°. Appréciation générale du principal état théologique

de l'humanité : âge du polythéisme. Développement graduel du régime théologique et militaire ;

54°. Appréciation générale du dernier état théologique de l'humanité : âge du monothéisme. Modification radicale du régime théologique et militaire ;

55°. Appréciation générale de l'état métaphysique des sociétés modernes : époque critique, ou âge de transition révolutionnaire. Désorganisation croissante, d'abord spontanée et ensuite systématique, de l'ensemble du régime théologique et militaire.

Les deux derniers volumes du *Cours*, particulièrement, préparent l'œuvre capitale du *Système de politique positive*.

**Le Comité de Salut public**, par MARCEL NAVARRE, 0 fr. 60 (Blond, éd., 7, place Saint-Sulpice). — L'auteur nous montre comment s'est formé le Comité de Salut public, la direction successive de Danton et de Robespierre, ce que devint le Comité après le 9 thermidor. Il ne se borne pas à exposer les faits. Dans une brève conclusion, il lance sa malédiction de chrétien au « régime de haine et de tyrannie » que fut la Révolution. La haine et la tyrannie sont parfois les moyens du progrès. Ce qui condamne surtout la Révolution, c'est d'avoir été destructrice.

**Pensées de La Mennais**, avec une introduction et des notes, par CHRISTIAN MARÉCHAL, 0 fr. 60 (Blond, éd.). — Ces pensées ont paru en 1819 et en 1826. La Mennais était encore orthodoxe. Il y a de fortes réflexions sur le christianisme et sur Dieu. Le commentateur nous les donne comme décisives. Pourtant, elles ne l'ont pas été pour celui qui les a émises.

La Mennais voulait que le christianisme fût une sociologie. Il aura été un précurseur du pragmatisme. Il a subi l'influence de J. de Maistre, de Bonald, et même d'Auguste Comte. M. Maréchal nous fait remarquer qu'à partir de 1825 il lit attentivement les premiers essais de Comte.

Glanons au hasard. Tout est riche de substance, et le verbe est souvent somptueux.

« Un des effets des révolutions est d'attrister le caractère des peuples. Cela se voit en France, et cela s'était vu



en Angleterre. Les grandes commotions ouvrant violemment le cœur de l'homme, on en découvre le fond, qu'on n'aperçoit jamais sans effroi et sans douleur. »

— « Pourquoi parle-t-on sans cesse du progrès des lumières, et jamais du progrès du bonheur ? C'est qu'il est aisé de persuader à un sot qu'il a de l'esprit, et d'autant plus aisé qu'il est plus sot ; mais on ne persuade pas de même au misérable qu'il est heureux. »

— « C'est un des caractères de notre siècle de corrompre le bien au point de le rendre pire que le simple mal. »

— « On peut et on doit avancer sans cesse dans les sciences naturelles ou d'observation ; mais leur objet étant infini, il n'y a point de vrai progrès. En marchant toujours, on est toujours à la même distance du but. Cependant, trompé par ce mouvement continu, on se persuade qu'on arrivera. C'est un terme donné aux esprits faibles, pour assurer leur curiosité et consoler leur orgueil. »

— « C'est grande pitié quand un siècle vient à s'admirer lui-même et à se mettre naïvement au-dessus de ce qui fut ; et l'orgueil des peuples a un caractère de folie singulièrement effrayant, parce que la folie des hommes en masse, toujours voisine de la fureur, présage un vaste désordre et de pesantes calamités. »

— « Une des causes de l'ascendant des prêtres sur les autres hommes, c'est l'ascendant qu'il leur faut obtenir sur eux-mêmes. Ils sont habitués à vaincre l'homme. »

— « Il y a un libertinage d'esprit qui use l'âme, comme la débauche use les sens. »

— « Quand les doctrines se perdent, on les remplace par des mots, et c'est le signe le plus certain de l'affaiblissement de la raison dans un peuple ; car la raison se manifeste par une croyance forte en des vérités rigoureuses ; et la raison de Dieu n'est qu'une croyance infinie en la souveraine vérité, qui est lui-même. Les nations formées par le Christianisme, les nations, si je puis dire, intelligentes, ont peu d'opinions ; elles ont des principes fixés et un symbole invariable. Mais la société vient-elle à se corrompre, on essaie de créer une raison nouvelle, pour établir un ordre nouveau. Aux traditions antiques, on substitue de vagues théories ; on oppose aux maximes consacrées des phrases dénuées de sens, ou qui n'ont d'autre sens que

celui que leur prêtent les passions. L'esprit, inhabile à conserver, mais puissant pour détruire, dévaste le présent et transporte les hommes dans un avenir d'illusions. On méprise, on rebute le bon sens, parce que, fils de l'expérience, il parle sans cesse du passé, où réside le fondement de l'ordre qu'on hait et des vérités qu'on repousse... »

On voudrait citer plus encore. Il faut se borner. Je ne puis que recommander ce petit livre, tout particulièrement, à nos lecteurs.

**L'Action en justice des syndicats et des associations en matière répressive**, par MAXIME TOUBEAU (aux bureaux des *Lois nouvelles*, 9, rue Bleue). — Les lois du 29 juin 1907 et du 5 août 1908 sur les fraudes et falsifications marquent une évolution intéressante qui permet de prévoir que, « dans un avenir prochain, des syndicats de toute nature seront admis par la loi à exercer en justice une « action directe », mais pacifique, pour la défense de la loi elle-même ».

Comme le fait judicieusement remarquer M. Maxime Toubéau, « une évolution de ce genre est de nature à modifier très profondément les relations juridiques et sociales ; par elles des collectivités que le sentiment de leur impuissance poussait aux agitations stériles se verront ouvrir l'accès d'un prétoire, où elles pourront, tout en observant les convenances admises par l'usage, exposer leurs doléances librement et au grand jour de la publicité ; par elles, d'autre part, l'individu sentira, au-dessus de lui, prêtes à lui demander compte de ses actes à la barre d'un tribunal, des puissances dues à l'initiative privée, plus hardies peut-être, plus rigoureuses, que la force prudente et parfois moins inexorable de l'État. »

Je ne saurais partager l'optimisme de M. Maxime Toubéau. Avec notre système parlementaire qui dissout toutes les forces sociales, les associations, professionnelles et autres, ne peuvent avoir qu'une existence précaire, et je me demande aussi ce qu'elles ont à attendre en justice d'une magistrature aux ordres des maîtres.

Néanmoins, l'ouvrage de M. Maxime Toubéau est un recueil précieux de documents juridiques. Il a suivi la jurisprudence, en ces matières, depuis la loi du 21 mars

1884. Il a analysé avec sagacité les articles 9 de la loi du 29 juin 1907 et 2 de la loi du 5 août 1908, en rappelant les discussions au Parlement qui ont précédé ; il nous dit le sens et l'interprétation qu'on peut leur donner. Enfin, dans un dernier chapitre, il examine l'extension possible de cette liberté syndicale, son attribution aux associations non professionnelles comme en Angleterre...

On le voit, c'est une étude sérieuse et documentée.

**Le Prisme. Des défauts des gens de bien. Des moyens de profiter des mauvais sermons. Pensées sur divers sujets de morale. Lettres choisies,** par NICOLE, o fr. 60 (Bloud, éd.). — Il est simple, mais il est lourd ; il est doux, mais il est terne ; il est juste, mais il n'est pas aimable. Sainte-Beuve fut indulgent. A tout le recueil, combien je préfère l'introduction de M. Henri Brémond!... « Nicole est une potion calmante, dit-il, qu'il faut prendre à très petites doses et supprimer dès qu'elle menace de nous endormir pour de bon. Au demeurant, la somnolence indulgente et lucide qu'elle nous cause est un délice. »

Voici du Nicole, le moins indigeste : « Il n'y a point de personnes plus contredisantes et plus contredites que celles qui sont les plus modérées dans leurs sentiments. Cela paraît étrange, et est pourtant vrai. La raison en est que la plupart du monde se jette dans l'excès, ou en blâmant, ou en approuvant ; d'où il arrive que les personnes modérées qui ne louent rien et qui ne blâment rien avec excès, mais qui souvent approuvent le bien et blâment le mal dans les mêmes personnes, se trouvent presque toujours contraires au jugement des autres. » Et encore : « On peut blesser la vérité en diverses manières, et il n'est pas juste que ceux qui la blessent d'une manière, parlent durement de ceux qui la blessent en une autre. On blesse la vérité en la combattant, en lui résistant, en ne lui cédant pas, en inspirant aux autres la fausseté. Cela est vrai, mais on ne la blesse pas moins en s'en glorifiant, en l'employant à nos intérêts et à notre vanité, et en la faisant servir d'arme contre la charité. Que ceux qui blâment les autres d'une simple ignorance et d'un défaut d'intelligence prennent garde s'ils n'ont point déshonoré la vérité en ces autres manières qui ne lui sont pas moins injurieuses. »

C'est d'une psychologie morale honnête. Les solitaires de Port-Royal étaient de bonnes gens. Ils n'ont eu que ce travers, contre lequel Pascal nous a mis en garde, de prétendre à faire les anges.

**L'Afrique du Nord**, par HENRI LORIN, 3 francs (A. Colin, éditeur, 5, rue de Mézières). — Géographie complète de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc. L'ouvrage se compose de quatre parties : une esquisse géographique générale, accompagnée d'un sommaire historique ; une géographie régionale, descriptive ; une géographie économique ; une géographie politique. C'est un bon livre scolaire. Des gravures et des cartes accompagnent le texte.

L'auteur, en passant, nous montre ce que vaut la colonisation française. Sans compter l'insécurité générale, le trafic esclavagiste, la famine endémique dont souffrait la Berbérie avant 1830, il y a ceci : « En 1907, le commerce de la Tunisie et de l'Algérie réunies a dépassé un milliard de francs, tandis que celui du Maroc, dont la population est pourtant supérieure, restait au-dessous de 80 millions. »

M. Lorin est un professeur à l'Université de Bordeaux. C'est un fonctionnaire, et donc un optimiste. « Le péril de « nationalismes » étrangers à la France, dit-il, ne paraît menaçant ni en Tunisie, ni en Algérie, mais le nombre des étrangers, naturalisés ou non, est si considérable qu'il y a urgence à développer parmi eux les institutions françaises. » S'il n'y a pas péril, pourquoi y a-t-il urgence ?

Ce livre, tout en étant un peu « rapport » de fonctionnaire, comme on le voit, est instructif.

**Les Défenseurs**, par JEAN TANET, 1 fr. 50 (Bloud, éditeur). — Comme le dit Maurice Barrès dans sa préface, ces histoires lorraines sont « claires, fortes et salubres ». M. Jean Tanet a évoqué, dans douze nouvelles émouvantes, les « défenseurs » de sa terre à travers les âges. Et le soldat de tous les temps, nous dit encore Barrès, « sous des armes diverses, garde un même caractère tout simple ».

**Les Idées morales de Lamartine**, par JEAN DES COGNETS, o fr. 60 (Bloud, éditeur). — On a rassemblé là, semble-t-il, les pensées religieuses et les élans mystiques de Lamar-

tine, bien plus que ses idées morales. En eut-il ? Il a écrit : « La vertu est un effort et je n'aime pas l'effort. » M. Jean des Cognets, dans les dernières lignes de sa conclusion, résume tout ce qu'on peut dire là-dessus de Lamartine : « Si l'on ne trouve pas dans son œuvre l'enseignement de l'énergie morale, qu'on le demande à sa longue agonie. »

**La Synthèse de l'or**, par F. JOLLIVET-CASTELOT, 1 franc (Daragon, éditeur, 96, rue Blanche). — L'auteur se proclame alchimiste. Qu'est-ce à dire ? La question de l'unité de la matière et de sa transmutation est une question scientifique à traiter avec les moyens ordinaires de la science positive. La fabrication de l'or même, si ce n'est une chimère, est un simple problème technique, — sans portée d'ailleurs. Il serait plus utile de faire de la houille...

Si j'entends bien l'auteur, l'alchimie serait une chimie qui serait aussi une sociologie et une philosophie. Aujourd'hui, il n'est plus permis de faire de telles confusions. Dans son admirable classification des sciences, Auguste Comte a mis la chimie à son rang, et par là fixé sa méthode et limité son champ. Il faut s'y tenir. La confusion et la divagation sont stériles, sinon nocives.

On regrette de voir un esprit curieux et une bonne volonté ardente se disperser, faute de la forte discipline positive.

**Pages françaises**, par PAUL DÉROULÈDE, 3 fr. 50 (Bloud, éditeur, 7, place Saint-Sulpice). — Oui, ce sont bien des pages françaises, pour des Français. Mais le livre, c'est tout l'homme. L'homme, c'est l'écrivain. Et ce qu'il écrit, c'est de la clarté, de la santé. Tout est plein d'un robuste amour de la Patrie. C'est mieux que de la pensée, c'est mieux que de l'art. C'est très beau.

Déroulède est un éveilleur de consciences. Son populaire « Clairon » des *Chants du soldat*, c'est lui-même. Il va dans « l'air pur » et sur « la route large », il va pour vaincre, pour mourir. Il sonnera la charge des cœurs et des volontés jusqu'à son dernier souffle.

Il est simple comme le sublime. C'est pourquoi la politique parlementaire ne lui réussit point. « Vous me dégoûtez tous ! crie-t-il à la Chambre. La politique est le dernier

des métiers ; les hommes politiques, les derniers des hommes. J'en ai assez ; je donne ma démission. » Lisez-le : ses écrits, comme ses actes, ne nous apprennent qu'à aimer la France. Il veut que tout lui soit sacrifié. Il nous force à vivre, — même contre la fausse raison des mots qui nous invite à nous laisser mourir.

Ce n'est pas assez ? C'est peut-être trop pour nous. Nous pourrions être plus exigeants quand nous serons revenus de notre dangereux délire.

Ce n'est pas tout le positivisme, sans doute ; mais ce n'est que du positivisme.

L'anthologie qu'on nous présente est composée avec soin. On y trouve les plus poignants chapitres des *Feuilles de route*, des *Nouvelles Feuilles de route*, les pièces les plus vibrantes des *Chants du soldat*, *Nouveaux Chants du soldat*, *Marches et sonneries*, *Refrains militaires*, les principaux discours de Déroulède, des extraits de son théâtre, *l'Hetman*, *la Moabite*, *Messire Du Guesclin*, *la Mort de Hoche*, et quelques morceaux des *Chants du paysan*.

MM. Jérôme et Jean Tharaud, dans les cinquante premières pages, nous disent la belle vie de Déroulède : « Aujourd'hui, terminent-ils, M. Paul Déroulède traverse une de ces périodes de repliement sur lui-même, de travail dans la solitude, qui ont toujours alterné, dans sa vie, avec des périodes combattives. Mais il ne renonce point à la bataille, il n'abandonne aucune des espérances auxquelles il a dévoué sa vie. « Je deviendrai vieux d'un seul coup, se plaît-il à dire : et l'on s'en apercevra à ceci : que je n'espérerai plus. » Des amis le pressaient, ces derniers temps, de poser sa candidature à l'Académie française, au fauteuil de François Coppée ; il leur répondit qu'à son regret il ne pouvait y prétendre, « car on ne monte plus sur la borne, quand on porte un habit vert ».

Une noble vie, un bon livre.

— **Vers la lumière et la beauté**, par ÉMILE PIERRET, 3 fr. 50 (la Renaissance française, 52, passage des Panoramas). — Ceci est un essai d'esthétique sociale. L'auteur s'est demandé : « Quels sont les moyens de rendre un peuple, une race, plus forts, plus vigoureux, plus beaux, plus in-

telligents ? Comment lutter d'abord contre la misère et donner à l'homme une habitation saine, puis embellie, qui le moralise et l'élève à la connaissance, à la puissance de la beauté, avec la santé pour lui et sa famille ? Comment ramener l'habitant des villes au goût normal du plein air, de la campagne abandonnée ? Comment préserver à la fois la beauté de ces villes et la beauté de ces campagnes et faire respecter, par des administrations ignorantes ou rapaces, les droits de chacun à sa part de soleil, de repos et de joie ? » Et il a examiné, « d'un côté, les résultats acquis, de l'autre, ce qui laisse à désirer et reste à faire ».

Son livre, solidement construit avec des matériaux de choix, traite donc des logements insalubres et habitations à bon marché (les bienfaits de la propriété, les origines de la question et la loi Siegfried, les Sociétés de construction à bon marché), des œuvres complémentaires des Sociétés d'habitation à bon marché (les secours de loyer, la Société d'art populaire et d'hygiène), des cités-jardins en Angleterre, des jardins ouvriers en France, enfin des Sociétés diverses (la Société pour la protection des paysages de France, la Société pour la conservation et la création des espaces libres à Paris, le Touring-Club).

**Le Problème des Retraites ouvrières**, par G. OLPHE GALLIARD, 3 fr. 50, Bloud, éditeur). — Exposé complet de l'état actuel de la question, où l'auteur examine avec méthode et pièces à l'appui ce qu'ont donné l'initiative privée aux États-Unis et en Angleterre, la liberté subsidiée en Belgique et en Italie, la liberté encouragée en France, l'assurance obligatoire en Allemagne et en France, enfin la pension complémentaire en Danemark, en Australasie et en Angleterre.

Aucune de ces solutions n'est satisfaisante, et l'auteur en montre les défauts. C'est donc qu'il n'y a pas de solution législative ou philanthropique possible. Rien ne peut suppléer l'ordre organique, la vie.

Néanmoins, M. Olphe Galliard préconise la prévoyance individuelle facilitée par l'extension de la mutualité et aidée par l'institution de la pension complémentaire. De tous les expédients, c'est peut-être le meilleur ; mais ce n'est qu'un expédient d'anarchie et qui aggravera l'anarchie.

La seule solution est dans l'ordre. J'entends la reconsti-

tution de la famille, de la corporation, de la commune. La prévoyance individuelle elle-même est antisociale. Elle aboutit au malthusianisme, au célibat égoïste, sinon à l'infanticide. La vraie prévoyance, c'est de donner toutes ses forces à la famille, c'est de tout dépenser pour bien élever ses enfants, pour en faire des valeurs sociales. Ce sont les enfants, dans la famille reconstituée, qui feront une retraite aux vieux, et plus ces enfants seront nombreux, mieux ils auront été élevés, plus cette retraite sera sûre, affectueuse, honorée. Quand un accident surviendra, c'est la corporation qui y suffira ; à défaut, la commune. L'État ne doit intervenir que dans les cas exceptionnels.

Mais les besoins sont pressants. C'est immédiatement qu'il faut secourir les vieux travailleurs sans gîte et sans pain. Soit. Faisons le possible. Mais il faut qu'on sache que tout cet empirisme, en dehors de l'ordre essentiel, ne fait qu'accroître le mal.

**Une Religieuse réformatrice**, par Mme la vicomtesse d'ADHÉMAR, 5 fr. (Bloud, éd.). — Mme la vicomtesse d'Adhémar nous dit les efforts de la Mère Marie du Sacré-Cœur (Mme Laroche), de 1895 à 1901, pour fonder une École normale supérieure de religieuses enseignantes.

Cette religieuse réformatrice était remarquable par la volonté, le cœur et l'intelligence, et personne n'en pouvait mieux parler que l'auteur de la *Nouvelle Éducation de la femme dans les classes cultivées* et de la *Femme catholique et la démocratie française*. Mme d'Adhémar avait d'ailleurs entrepris, de son côté et d'après un autre plan, le relèvement nécessaire de l'enseignement religieux des femmes. Elle fut une des amies de la première heure de Mme Laroche et un de ses plus fermes soutiens.

C'est mieux qu'une biographie, on l'entend bien. C'est une contribution à l'histoire du catholicisme en France, et des plus curieuses. L'opposition qu'ont soulevée dans le clergé les projets tout apostoliques de Mme Laroche s'explique mal. Faut-il croire que l'Église est désormais incapable de se développer? Cette réformatrice voulait meubler l'esprit et nourrir le cœur de la femme catholique, en formant des institutrices capables de l'élever vraiment: Cela n'est pas contre la foi, ni contre le dogme.



Les lettres de Mme Laroche, les extraits de ses ouvrages reproduits par l'auteur sont d'une pensée vigoureuse et d'une âme qui rayonne. Et cela fut conçu et écrit par une petite religieuse qui n'est sortie de son cloître, après vingt ans de prières et de macérations, que pour agiter le monde catholique.

Elle échoua. Je veux dire: elle mourut en 1901, à la suite d'un accident, sans avoir pu aboutir. Mais son idée lui survécut. L'École normale catholique a ouvert ses portes en octobre 1906.

Un positiviste est le contraire d'un politicien. Il se réjouit toujours des forces sociales qui se constituent.

Ce livre, écrit avec une sobre élégance, est vivant et émouvant, comme tout ce qui est senti et pensé vraiment.

**Le Jargon de François Villon**, par Jules de MARTHOLD, 6 fr. (Daragon, éd., 96, rue Blanche). — Cet ouvrage intéressera tous ceux qui aiment le vieux français, le parler populaire dont M. Jean Richepin faisait l'autre jour, à l'Académie, une magistrale apologie, l'argot aussi, cette source impure mais féconde de la langue et de la poésie.

Avant de nous présenter les *Ballades du jargon*, M. Jules de Marthold, avec une érudition sûre et un savoureux pittoresque littéraire, a évoqué le quinzième siècle, chaos de misères, de férociétés, de joies et de grandeurs. Il précise aussi la physionomie originale du gueux poète.

La traduction des *Ballades*, texte en regard, sera appréciée des philologues.

G. DEHERME.

## IN MEMORIAM

### Georges Audiffrent.

Le vénérable disciple d'Auguste Comte s'est éteint, le dimanche 14 février, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Ses obsèques ont été religieuses, bien qu'il n'ait pas communiqué ni reçu l'Extrême-onction, conformément à ses volontés exprimées par un codicille à son testament, en date du 29 janvier 1905.

« Le Positivisme, y déclare-t-il, pour tout libre penseur et pour tous ceux qui en ont suivi le développement, doit

être considéré comme l'épanouissement du Catholicisme. M'inspirant directement du fondateur, je dois continuer à me croire dans la filiation du Catholicisme. Comme religion, le Positivisme a un dogme, un régime et un culte.

« Dans mon testament, j'ai demandé qu'on transportât modestement mon corps au cimetière de Saint Pierre, pour y être déposé auprès de mon père, de ma mère et de mon vieil ami Guibert. En nos temps troublés, on pourrait voir, dans cette prescription, une sorte de protestation contre le Catholicisme qui fut la religion de mon enfance et que je n'ai cessé d'entourer du plus profond respect. Pour éviter toute équivoque, je demande à l'Église catholique de vouloir bien m'assister de ses pompes et de me faire conduire par un de ses desservants jusqu'à la tombe de ma famille ; en procédant ainsi et en me préservant de toute manifestation anarchique qui pourrait se produire, je veux éviter tout scandale résultant de certaines interventions ».

Le docteur Audiffrent m'honorait depuis peu de son amitié ; dans nos trop brèves relations, j'avais appris à l'aimer. Il avait confiance en notre effort. Je sais que les derniers numéros de *la Coopération des Idées* lui avaient donné une grande joie.

Nous conserverons sa mémoire. Il fut un pieux, serviteur de l'Humanité.

---

Saluons aussi les amis que la mort nous a enlevés, ces derniers mois : le peintre Vidal, un pur artiste, un noble cœur ; Lucien Jean (Dieudonné), un jeune écrivain de talent et une grande âme ; Chamberlin, un instituteur retraité qui ne cessait de s'instruire ; Alfred Giard, membre de l'Académie des sciences, dont les conseils me furent souvent précieux ; le poète Marc Legrand, le docteur Paul Dubuisson et le docteur Delbet qui ne me refusèrent jamais leur bienveillant concours ; enfin F. Rauh, professeur à l'École normale et à la Sorbonne, qui venait au positivisme.

Ils survivront par leurs œuvres, par l'exemple de leur bonne volonté.

G. D.

---

*Le Directeur-Gérant* : G. DEHERME.

**Bernard GRASSET, Éditeur**

**7, rue Corneille, 7. — PARIS**

---

**DERNIÈRES PUBLICATIONS :**

- EMILE BAUMANN. — *L'Imolé*, roman, un vol. in-16, prix . . . 3 50
- CLAUDE LORRIS. — *Les Nuages s'amoncellent*, roman, un vol.  
in-16, prix . . . . . 3 50
- CONSTANTIN PHOTIADÈS. — *Les Hauts et les Bas*, roman, un vol.  
in-16, prix. . . . . 3 50
- LÉON LAFAGE. — *La Chèvre de Pescadoire* (4<sup>e</sup> édit.), recueil de  
nouvelles, un vol. in-16, prix . . . . . 3 50
- ANDRÉ TUDESQ. — *Les Magots d'Occident*, recueil de nouvelles,  
un vol, in-16, prix . . . . . 3 50
- 

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE DE SCIENCE  
ET DE DROIT

---

- D<sup>r</sup> GRASSET. — *La Responsabilité des criminels*, un vol. in-16,  
prix . . . . . 3 50
- 

VIENT DE PARAÎTRE :

AUGUSTE COMTE

---

**Discours sur l'ensemble du Positivisme**

Edition du Cinquantenaire, avec notes, sous-titres et table analytique,  
1 vol. de 426 pages. 3 fr. 50

**A LA REVUE POSITIVISTE INTERNATIONALE**

2, rue Antoine-Dubois, PARIS

Bernard GRASSET, Éditeur  
7, rue Corneille, 7. — PARIS

---

VIENT DE PARAÎTRE :

# La Démocratie Vivante

PAR GEORGES DEHERME

(1 vol. in-8 carré de 400 pages. — Prix : 4 fr. 50 ; franco : 5 fr.)

---

---

BLOUD & C<sup>ie</sup>, Editeurs

7, Place Saint-Sulpice — PARIS (TÉL. 722-99)

---

# L'Afrique Occidentale FRANÇAISE

ACTION POLITIQUE

ACTION ÉCONOMIQUE

ACTION SOCIALE

Par GEORGES DEHERME

(1 vol. in-8 carré de 528 pages. — Prix : 6 fr. ; franco 6 fr. 60)

---

---

TOURS. — IMPRIMERIE E. ARRAULT ET C<sup>ie</sup>